

CHINE

Une opposante à l'avortement forcé est envoyée dans un camp de travail

Index AI : ASA 17/052/2004

ÉFAI

Vendredi 8 octobre 2004

**ARTICLE DESTINÉ AU SITE
news.amnesty**

Il y a quinze ans, Mao Hengfeng a été forcée de se faire avorter alors qu'elle était enceinte de sept mois. Depuis cette date elle n'a cessé de dénoncer, inlassablement, ce qu'on lui a fait subir. Selon des informations émanant de Chine qui ont transpiré au début de cette semaine, la police l'a récemment envoyée dans un camp de travail, sans qu'elle n'ait jamais été défendue par un avocat ni présentée devant un juge. Elle aurait également été torturée et rouée de coups.

D'après l'organisation non gouvernementale (ONG) Human Rights in China, dont le siège se trouve à New York, lorsque Mao Hengfeng est tombée enceinte pour la deuxième fois elle a été licenciée de l'usine de savon de Shanghai où elle travaillait. C'était en 1988. Dans les villes, en Chine, une femme qui a plus d'un enfant enfreint la législation sur le planning familiale. Comme Mao Hengfeng refusait de se faire avorter, elle a été enfermée dans un hôpital psychiatrique où des injections médicamenteuses lui ont été administrées. Elle est néanmoins parvenue à poursuivre sa grossesse et a donné naissance à sa deuxième fille.

Invoquant le droit du travail de son pays, Mao Hengfeng a porté plainte contre son ancien employeur pour licenciement abusif. Durant cette procédure, elle a entamé une troisième grossesse. Alors qu'elle était enceinte de sept mois, il lui a été dit qu'elle retrouverait son emploi si elle se faisait avorter, et il a été mis fin à sa grossesse contre sa volonté. Le tribunal l'a néanmoins déboutée, au motif que l'usine était en droit de la licencier dès lors qu'elle avait violé la législation relative au planning familial.

Mao Hengfeng s'est élevée contre ce jugement, l'avortement forcé et le traitement que la police lui a fait subir depuis lors. Elle a été détenue plusieurs fois avec ses filles, toutes deux âgées de moins de dix-huit ans. En outre elle a été enfermée de force dans des

centres de soins psychiatriques et soumise à des traitements de choc.

Amnesty International vient d'apprendre que Mao Hengfeng a été envoyée sans inculpation ni jugement, en avril dernier, dans un camp pour dix-huit mois de « rééducation par le travail ». L'organisation craint qu'elle ne soit de nouveau torturée et maltraitée.

Compte tenu du contrôle strict des informations qu'exercent les autorités chinoises, il est extrêmement difficile pour les organisations de défense des droits humains d'entreprendre des recherches indépendantes sur le thème des stérilisations et avortements forcés. Or, selon certaines informations, les orientations suivies en matière de planning familial en Chine ont donné lieu à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements. L'importance des quotas autorisés pour les naissances au niveau local est énorme ; ces quotas sont maintenus par un système sévère de pénalités et de récompenses. Les femmes enceintes sans autorisation risquent d'être condamnées à de lourdes amendes ou de perdre leur emploi. La pression est souvent très forte et si la femme n'obtempère pas il arrive que les représentants de la loi recourent à la violence.

Une autre affaire effroyable d'avortement forcé a été signalée en août de cette année. Une femme de vingt-neuf ans, Ma Weihua, inculpée d'infractions à la législation sur les stupéfiants, a été forcée d'avorter alors qu'elle était en garde à vue, afin que le juge puisse la condamner « légalement » à la peine capitale. En Chine, la loi interdit en effet de condamner à mort une femme enceinte. Aucune autre information sur le sort réservé à Ma Weihua n'est sortie du pays depuis le jugement, le 23 août. Amnesty International et d'autres ONG suivent cette affaire de près et s'inquiètent pour la vie de Ma Weihua. ●